



## DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

*Séance du Jeudi 12 Avril 2018*

### OBJET : 2018/14\_BUDGET PRIMITIF 2018 – VOTE DES TAUX

Nombre de délégués en exercice : <b>66</b>	<b>L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE DOUZE AVRIL A 18H30 LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur JEAN DIONIS DU SEJOUR</b>
Présents : <b>49</b>	M. DIONIS DU SEJOUR, M. CHOLLET, MME IACHEMET, M. FELLAH, M. PINASSEAU, M. LLORCA, MME FRANCOIS, M. LUSSET, MME BOULMIER, M. ZAMBONI, M. PECHAVY, M. DUPEYRON, MME LAFFORE, MME CASSAN-GABRIELE, M. DEZALOS, MME LEBEAU, M. PANTEIX, M. TREY D'OUSTEAU, MME JUILLIA, M. AMELING, MME VERLHAC, M. DUBOS, MME MAILLARD, M. CONSTANS, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, M. DELBREL, MME MEYNARD, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. PLO, M. GRIMA, M. DULIN ( <i>SUPPLEANT DE M. DE SERMET</i> ), M. GUATTA, M. GILLY, M. SAUVIAC ( <i>SUPPLEANT DE M. NOUHAUD</i> ), M. LABADIE, M. TANDONNET, M. GINCHELOT ( <i>SUPPLEANT DE M. PIN</i> ), M. PRADINES, M. DELOUVRIE, MME JULIEN, M. MOYNIÉ, M. FOURNET ( <i>SUPPLEANT DE MME LAMENSANS</i> ), M. COLIN, MME GALAN, M. LABORIE ET M. DREUIL.
Absents : <b>17</b>	MME BRANDOLIN-ROBERT, MME MAIOROFF, MME LAUZZANA, MME GROLEAU, MME KHERKHACH, MME GALISSAIRES, M. EYSSALET, M. DEBLADIS, MME TANASSICHIOU, MME RICHON, MME EYCHENNE, M. MEYNARD, M. BOCQUET, MME CAMBOURNAC, M. PONSOLLE, M. THOMAS ET M. BACQUA.
Pouvoirs : <b>10</b>	MME BRANDOLIN-ROBERT A M. DIONIS DU SEJOUR MME LAUZZANA A M. LUSSET MME TANASSICHIOU A M. DUBOS M. PONSOLLE A M. GILLY M. BOCQUET A M. CONSTANS MME CAMBOURNAC A M. GUATTA M. THOMAS A M. MOYNIÉ MME KHERKHACH A M. CHOLLET MME MAIOROFF A M. PINASSEAU M. EYSSALET A MME LAFFORE
Date d'envoi de la convocation : <b>06/04/2018</b>	

### **Expose :**

Dans la continuité du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) présenté le 1<sup>er</sup> mars 2018, il vous est ici exposé les grandes masses et équilibres prévisionnels du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2018.

L'exercice 2018 va être marqué par l'éligibilité à la contractualisation dont les contraintes vous ont été largement exposées dès le DOB 2018. Les premiers échanges avec Madame le Préfet se sont tenus le 27 mars dernier. Il est encore trop tôt pour connaître le taux directeur d'évolution qui sera appliqué aux dépenses réelles de fonctionnement du budget principal de l'Agglomération d'Agen qui doivent être entendues ici dans leur totalité, c'est-à-dire sans retraitement des flux liés à la mutualisation.

En effet, nous restons encore aujourd'hui dans l'attente des éléments d'assiette du calcul de ce taux plafond qui doivent nous être fournis par les services de l'Etat sur la base du compte de gestion du comptable aujourd'hui soumis à votre approbation (cf rapport spécifique).

La date limite d'adoption du budget étant réglementairement fixée au 15 avril, nous ne saurions attendre le résultat final des négociations des termes du contrat avec la Préfecture qui dispose jusqu'au 30 juin 2018 pour finaliser le contrat, pour procéder au vote du budget 2018 de l'Agglomération d'Agen.

Il convient donc d'acter d'ores et déjà la nécessité de poursuivre le travail de rationalisation déjà entrepris afin de contraindre nos dépenses de fonctionnement d'abord en cohérence avec les politiques budgétaires menées par l'Agglomération depuis le début du mandat en cours et également pour éviter d'être pénalisé en 2019 par l'effet de la contractualisation, qu'elle se conclut ou non.

Il est en effet important de rappeler ici que le non-respect de l'objectif de maîtrise des DRF assigné dans le contrat fait l'objet d'une sanction financière (article 29-V de la loi de programmation pour les finances publiques 2018-2022).

L'Agglomération d'Agen doit voter les budgets suivants :

- Budget principal (B01)
- Budgets des zones d'activités économiques (B03)
- Budget DSP Eau (B04)
- Budget Régie Eau (B05)
- Budget DSP Assainissement (B06)
- Budget Régie Assainissement (B07)
- Budget Assainissement Non Collectif (SPANC – B08)
- Budget transport urbains (B09)
- Budget prestations de voiries (B10)
- Budget Technopole Agen Garonne (B11)
- Budget de la zone d'activité économique Mestre Marty 2 (B13)
- Création du budget de la pépinière d'entreprises (B14)

**I – LA CONSTITUTION DE L'ÉPARGNE**

Le tableau des soldes intermédiaires de gestion permet d'appréhender la formation de l'épargne tout en précisant les volumes financiers et les variations par postes. Ce n'est donc pas une présentation budgétaire.

Depuis 2015 l'ensemble des dépenses et recettes (directes et indirectes) liées au personnel de l'Administration commune (Agglomération d'Agen, Ville d'Agen et CCAS d'Agen) sont prises en charge sur le budget principal de l'Agglomération (avec remboursement par la Ville d'Agen et le CCAS). Toutefois, afin de n'examiner que le périmètre de compétences de l'Agglomération, les chiffres présentés ci-après sont retraités des dépenses et recettes liées au personnel de la Ville d'Agen et du CCAS d'Agen qui n'y figurent pas.

Les montants sont exprimés en K€	BP17	CA17	BP18	% Var BP18/CA17
COMPTE				
+ 70 Vente de produits hors GRH	3 149	2 346	2 326	-0,9%
+ 73 Impôts et taxes - reversements aux communes (014)	34 503	35 186	35 324	0,4%
+ 74 Dotations et subventions	11 739	12 127	11 754	-3,2%
+ 75 Produits de gestion courante	239	169	182	7,1%
<b>Recettes courantes de fonctionnement (A)</b>	<b>49 630</b>	<b>49 828</b>	<b>49 586</b>	<b>-0,5%</b>
- 60 Achats	3 144	3 296	3 266	-0,9%
- 61 Services extérieurs	9 751	9 691	10 050	3,6%
- 62 Autres services extérieurs (hors 012)	2 717	2 738	2 988	8,4%
- 65 Charges de gestion courante	7 854	7 290	7 536	3,3%
<b>Dépenses externes de fonctionnement (B)</b>	<b>23 466</b>	<b>23 015</b>	<b>23 840</b>	<b>3,5%</b>
<b>Valeur ajoutée (C = A - B)</b>	<b>26 164</b>	<b>26 813</b>	<b>25 746</b>	<b>-4,1%</b>
- 63 Impôts et taxes (hors 012)	97	108	108	0,0%
- 012 Charges de personnel nettes 012 - (013+70 GRH)	15 134	14 397	14 645	1,7%
<b>Dépenses internes de fonctionnement (D)</b>	<b>15 231</b>	<b>14 505</b>	<b>14 753</b>	<b>1,7%</b>
<b>Epargne de gestion (E = C - D)</b>	<b>10 933</b>	<b>12 308</b>	<b>10 993</b>	<b>-12,0%</b>
+ 76 Produits financiers	0	0	0	
- 66 Charges financières	1 224	1 173	1 078	-8,8%
<b>Résultat financier de fonctionnement (F)</b>	<b>1 224</b>	<b>1 173</b>	<b>1 078</b>	<b>-8,8%</b>
<b>Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)</b>	<b>9 709</b>	<b>11 135</b>	<b>9 915</b>	<b>-12,3%</b>

En K€	BP 2017	CA 2017	BP 2018
Dépenses de gestion	49 587	49 418	50 386
Recettes de gestion	60 520	61 726	61 379
Epargne de gestion	10 933	12 308	10 993
Frais financiers	1 224	1 173	1 078
Epargne brute (hors exceptionnel)	9 709	11 135	9 915
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>18,7%</b>	<b>20,9%</b>	<b>18,8%</b>
<i>EB / (recettes de gestion - AC nettes)</i>			

**A – LES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT**

Les montants sont exprimés en K€ COMPTÉ	BP 2017		BP17	CA 2017		CA17	BP 2018		BP18	% Var BP18/CA17
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		
+ 70 Vente de produits hors GRH		3 149	3 149		2 346	2 346		2 326	2 326	-0,9%
+ 73 Impôts et taxes - reversements aux communes (014)	10 768	45 271	34 503	10 781	45 967	35 186	10 744	46 068	35 324	0,4%
+ 74 Dotations et subventions		11 739	11 739		12 127	12 127		11 679	11 679	-3,8%
+ 75 Produits de gestion courante		239	239		169	169		182	182	7,1%
<b>Recettes courantes de fonctionnement (A)</b>	<b>10 768</b>	<b>60 398</b>	<b>49 630</b>	<b>10 781</b>	<b>60 609</b>	<b>49 828</b>	<b>10 744</b>	<b>60 255</b>	<b>49 511</b>	<b>-0,6%</b>

Ces prévisions budgétaires ont été arrêtées à partir de la notification de l'état fiscal 1259-FPU parvenue le 29 mars 2018 et celle de la DGF obtenue sur le site [www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr) le 4 avril 2018. Nous restons dans l'attente de la notification préfectorale officielle. A ce jour nous n'avons encore reçu aucune information concernant le montant du FPIC.

Par ailleurs, par référence aux contraintes introduites par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et de son article 13-III fixant l'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) des collectivités territoriales et de leurs groupements, à un taux de croissance annuel de 1,2%, inflation comprise appliqué aux DRF réalisées en 2017, il a été choisi de comparer les chiffres du BP 2018 uniquement à ceux du CA 2017. Il est rappelé ici qu'au regard de l'article 29 de cette même loi, l'Agglomération d'Agen étant éligible à la contractualisation, cet objectif d'évolution des dépenses sera contraignant, que l'Agglomération décide ou pas de contractualiser

Les recettes courantes de fonctionnement prévisionnelles, diminuées des reversements de fiscalité aux communes (il s'agit du chapitre 014 où sont prévues les attributions de compensation et la dotation de solidarité critères), sont en baisse de 0,6% par rapport au CA 2017.

Dans l'analyse détaillée, on notera :

- le produit (issu de la notification des bases prévisionnelles reçue le 29/03/2018) des principales taxes (fiscalité économique et fiscalité ménages) et son évolution par rapport au produit effectivement perçu en 2017 (+320K€) sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

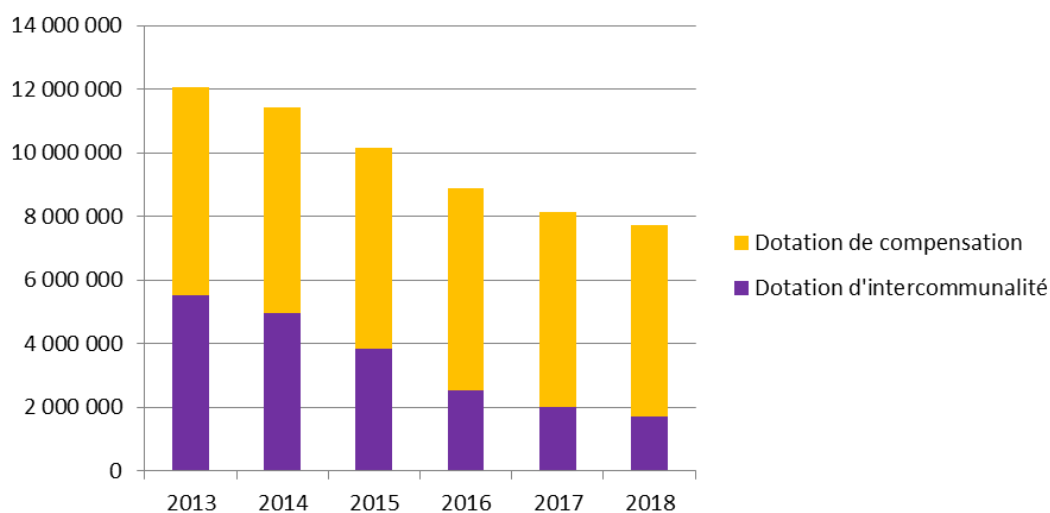
	2017 notif			2017 perçu produit	2018 notif				
	Bases	Taux	Produit		Bases	Taux	Produit	Evol/2017	%
CFE	38 202 000	28,80%	11 002 176	11 040 882	39 114 000	28,80%	11 265 337	224 455	2,0%
CVAE			6 580 540	6 580 540			6 715 204	134 664	2,0%
IFER			478 419	506 524			511 603	5 079	1,0%
TASCOM			1 417 932	1 930 759			1 464 590	-466 169	-31,8%
TH	114 438 000	9,70%	11 100 486	11 065 269	116 334 000	9,70%	11 284 398	219 129	1,9%
TFNB	1 732 000	4,12%	71 358	71 285	1 751 000	4,12%	72 141	856	1,2%
TAFNB			198 115	198 788			200 416	1 628	0,8%
TEOM	105 577 760	11,00%	11 613 554	11 664 676	107 860 490	11,00%	11 864 654	199 978	1,7%
<b>TOTAL</b>	<b>259 949 760</b>		<b>42 462 580</b>	<b>43 058 723</b>	<b>265 059 490</b>		<b>43 378 343</b>	<b>319 620</b>	<b>0,7%</b>

- que les bases de CFE, TH et TEOM restent dynamiques, au-delà de la revalorisation annuelle de 0,9% décidée dans la loi de finances pour 2018 (respectivement +2%, +1,9% et +1,7%),
- les autres facteurs expliquant la progression prudente du chapitre 73 par rapport à 2017 sont :
  - le niveau des rôles complémentaires et supplémentaires qu'il est difficile d'évaluer au stade du BP (300K€ prévus au BP 2018 contre 392K€ perçus en 2017),
  - l'incertitude sur le montant du FPIC dont le montant, sur le plan national, a été gelé à son niveau de 2016 et dont le mode de répartition complexe rend le calcul difficile à anticiper. Dans l'attente de la notification officielle du montant de ce fonds, la prévision a été établie sur une estimation de notre conseil, le cabinet SIMCO, qui prévoit une attribution stable de l'ordre d'1 178K€ mais une contribution de l'Agglomération en hausse (65K€ en 2018 contre 43K€ en 2017).

Le chapitre 74 est en baisse sensible de près de 4% par rapport à 2017. C'est au sein de ce chapitre qu'est comptabilisée la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Les dotations communiquées sur le site ad-hoc de la DGCL le 4 avril dernier font apparaître une DGF en forte baisse (-404K€ par rapport à la DGF perçue en 2017 soit une diminution de 5,2%) alors que cette ressource devait se stabiliser avec la fin de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) décidées fin 2016 par le précédent gouvernement. Cette suppression qui n'a pas été remise en cause par la loi de finances pour 2018 ne s'observe pas dans les faits, avec une baisse équivalente à celle observée entre 2013 et 2014 qui fut la 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre de la CRFP.

La baisse la plus forte provient de la dotation d'intercommunalité qui chute de 16% par rapport à 2017. Compte tenu de la communication très récente de ces informations et de l'absence de détail quant aux éléments de calcul pris en compte pour la détermination de la DGF 2018 (CIF, assiette des recettes réelles de fonctionnement ...), il est difficile d'avancer une explication précise. La notification préfectorale qui devrait nous parvenir d'ici l'été devrait le permettre.

<b>DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT</b>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	évol 2018/2017
Dotation d'intercommunalité	5 523 629	5 513 440	5 569 150	5 523 519	5 603 182		
CRFP 2014		-532 915	-527 293	-530 078	-527 384		
CRFP 2015			-1 206 102	-1 212 367	-1 206 314		
CRFP 2016				-1 230 067	-1 224 164		
CRFP 2017					-652 748		
<b>Dotation d'intercommunalité</b>	<b>5 523 629</b>	<b>4 980 525</b>	<b>3 835 755</b>	<b>2 551 007</b>	<b>1 992 572</b>	<b>1 717 154</b>	<b>-16,0%</b>
<b>Dotation de compensation</b>	<b>6 530 773</b>	<b>6 459 840</b>	<b>6 318 857</b>	<b>6 327 210</b>	<b>6 151 393</b>	<b>6 022 941</b>	<b>-2,1%</b>
<b>Total</b>	<b>12 054 402</b>	<b>11 440 365</b>	<b>10 154 612</b>	<b>8 878 217</b>	<b>8 143 965</b>	<b>7 740 095</b>	
<i>Evol / n-1</i>		-5,4%	-12,7%	-14,4%	-9,0%	-5,2%	



Les compensations fiscales, elles aussi comptabilisées au chapitre 74, sont en légère augmentation (+2,1%) grâce au fort dynamisme de la compensation de TH qui continuent d'intégrer le mécanisme d'exonération pour les revenus modestes mis en œuvre par l'Etat. Au final, le montant de la DCRTP 2018 est maintenue au montant de celle de 2017 (483K€) alors que la loi de finance 2018 avait signé sa disparition sous deux ans suite à son intégration dans l'enveloppe normée.

	2015	2016	2017	2018 notif	Evol 2018/2017	
					en volume	en %
Comp exo TH	858 756	716 158	969 250	1 006 911	37 661	3,7%
Comp exo CFE	106 044	122 038	40 234	24 289	-15 945	-65,6%
Comp exo TFNB	136	90	29	33	4	12,1%
<b>TOTAL</b>	<b>964 936</b>	<b>838 286</b>	<b>1 009 513</b>	<b>1 031 233</b>	<b>21 720</b>	<b>2,1%</b>

Le chapitre 70 est stable (-20K€ par rapport au CA 2017). L'augmentation du chapitre 75 provient du produit de la redevance du centre des congrès (+15K€ par rapport au CA 2017).

De leur côté, les attributions de compensation versées aux communes sont stables dans la mesure où aucun transfert de compétence ni changement de périmètre n'est intervenu depuis un an.

## B – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (dépenses de gestion)

### 1) Les dépenses externes de fonctionnement

Les montants sont exprimés en K€ <b>COMPTE</b>	BP 2017		BP17	CA 2017		CA17	BP 2018		BP18	% Var BP18/CA17
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		
- 60 Achats	3 144		3 144	3 296		3 296	3 266		3 266	-0,9%
- 61 Services extérieurs	9 751		9 751	9 691		9 691	10 050		10 050	3,6%
- 62 Autres services extérieurs (hors 012)	2 717		2 717	2 738		2 738	2 988		2 988	8,4%
- 65 Charges de gestion courante	7 854		7 854	7 290		7 290	7 536		7 536	3,3%
<b>Dépenses externes de fonctionnement (B)</b>	<b>23 466</b>	<b>0</b>	<b>23 466</b>	<b>23 015</b>	<b>0</b>	<b>23 015</b>	<b>23 840</b>		<b>23 840</b>	<b>3,5%</b>

Les dépenses externes de fonctionnement s'élèvent à 23 840K€, soit une augmentation de 3,5% par rapport au CA 2017 notamment par l'effet de la législation GEMAPI (+39K€) et un rattrapage sur les prestations de la DSP (+66K€) pour la compétence hydraulique. On constate également l'inscription de plusieurs crédits d'étude : diagnostic gens du voyage (+25K€), projet IRH/ACMG (+22K€), audit sur la commande publique (+30K€) et frais liés à l'étude sur la qualité de vie au travail (+24K€). ces deux dernières études sont pris en charge paritairement avec la Ville d'Agen.

La progression des dépenses liées au Plie (+25K€) est gagée par des financements restant à obtenir de l'Europe au travers du FSE.

L'extension du périmètre de certaines prestations externalisées est également une source de progression de la dépense (+55K€ entretien d'espaces verts, +15K€ entretien bâtiments) tout comme les frais liés à la transaction avec la SOGAD (+29K€) et ceux liés aux rétrocessions foncières envisagées entre la Ville et l'Agglomération d'Agen (+24,5K€). S'ajoutent enfin la progression du coût des fluides (électricité et chauffage bâtiments +45K€) et l'augmentation des frais de liaison informatique intersites (+24K€).

Cette hausse par rapport au CA 2017 supérieure au taux directeur national de 1,2% devra être gommée dès la prochaine décision modificative de manière à permettre à la collectivité de remplir l'objectif assigné par la contractualisation dont les termes et le curseur sont en cours de discussion avec les services de l'Etat. A défaut, la collectivité se verrait pénalisée en 2019.

Par ailleurs, l'augmentation de 3,3% du chapitre 65 par rapport au CA 2017 s'explique principalement par :

- l'augmentation de notre contribution au SMAD (+237K€) pour faire face au retrait du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne,
- le versement de la subvention droit à l'image de 100K€ à la SASP SUA Rugby,
- la progression du contingent SDIS (+25K€),
- le retour de la participation versée au MIN (+107K€) dont le versement n'a pas été sollicité par le Conseil d'administration du MIN en 2017 en raison la situation ponctuellement excédentaire de son budget.

## 2) L'exploitation du service public de collecte et de traitement des déchets

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS : exploitation					
	BP 2017	CA 2017	BP 2018	variations	
Collecte et traitement	7 658	7 857	7 995	138	1,7%
Personnel net	4 280	4 355	4 505	150	3,3%
Amortissement	745	745	656	-89	-13,6%
<b>Total dépenses</b>	<b>12 683</b>	<b>12 957</b>	<b>13 156</b>	199	1,5%
Recettes traitement	1 481	1 816	1 747	-69	-3,9%
Redevance spéciale	514	519	500	-19	-3,8%
TEOM	11 614	11 665	11 865	200	1,7%
<b>Total recettes</b>	<b>13 609</b>	<b>14 000</b>	<b>14 112</b>	112	0,8%
<b>Recettes - dépenses</b>	<b>926</b>	<b>1 043</b>	<b>956</b>	-87	-9,1%

Les produits affectés à l'équilibre de la compétence « Collecte et Traitement des Déchets » est constitués des recettes suivantes :

- TEOM,
- Redevance spéciale
- Recettes de traitement.

Après harmonisation sur l'ensemble des 31 communes, du taux de la TEOM et l'optimisation de la collecte, les résultats de 2016 et de 2017 révèlent un excédent qui va notamment contribuer au rachat de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères du Passage (2,5M€).

Le produit de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est destiné à couvrir le coût du service de la collecte et du traitement des déchets. Ce coût est constitué :

- des frais de personnel pour les prestations assurées en régie (collecte, déchetteries...),
- des frais liés aux divers contrats de prestation de traitement (notamment incinération et tri),
- de l'amortissement des investissements réalisés (achat de bennes, de conteneurs...).



Les dépenses 2018 sont en augmentation de 1,5% par rapport au CA 2017 en raison du surcoût impliqué au niveau de la masse salariale par la suppression des CAE, de l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), de la prestation de collecte des bio déchets (marché Véolia) et des prestations d'entretien et de réparation des bornes et points d'apport volontaires.

Le montant de la TEOM ne couvre pas totalement ce coût mais d'autres recettes viennent s'ajouter, à savoir la redevance spéciale appliquée aux plus gros producteurs de déchets et les recettes liées à la valorisation des déchets traités (papier, plastique, métaux, verre).

### 3) Les dépenses internes de fonctionnement

Les dépenses internes de fonctionnement comprennent les impôts et taxes payés par l'Agglomération sur les biens lui appartenant et les charges de personnel. De ces dernières sont déduites les atténuations de charges constituées par les remboursements relatifs aux arrêts de travail, les subventions relatives aux emplois aidés...

Les montants sont exprimés en K€ COMpte	BP 2017		BP17	CA 2017		CA17	BP 2018		BP18	% Var BP18/CA17
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		
- 63 Impôts et taxes (hors 012)	97		97	108		108	108		108	0,0%
- 012 Charges de personnel nettes 012 - (013+70 GRH)	15 256	122	15 134	15 514	1 117	14 397	15 694	1 049	14 645	1,7%
<b>Dépenses internes de fonctionnement (D)</b>	<b>15 353</b>	<b>122</b>	<b>15 231</b>	<b>15 622</b>	<b>1 117</b>	<b>14 505</b>	<b>15 802</b>	<b>1 049</b>	<b>14 753</b>	<b>1,7%</b>

L'évolution des dépenses nettes de personnel (de l'Agglomération uniquement, hors Ville et CCAS d'Agen) entre le BP 2018 et le CA 2017 est de +1,7%. L'évolution brute des dépenses de personnel sur l'exercice représente +1,22% soit +179 K€ par rapport au CA 2017. Cette évolution est liée :

- A la transformation de quelques CAE en contrats publics (+ 41 k€),
- A l'impact d'un contentieux (+ 75 K€),
- A la gestion interne des ressources humaines soit + 484 K€ en raison :
  - ✓ Du GVT, glissement vieillesse technicité lié à l'évolution mécanique des carrières (avancements d'échelon et de grade) et l'effet report du GVT de l'année précédente,
  - ✓ De mises à disposition d'agents (SAEM).
- Aux économies soit – 421 k€ liées :
  - ✓ non remplacements des départs (retraite, mutation...),
  - ✓ non reconduction de certains contrats (contrats aidés ou contrats publics),
  - ✓ plan d'optimisation de la collecte des ordures ménagères,
  - ✓ fin du recours aux stagiaires gratifiés.

## C – L'ÉPARGNE

L'épargne de gestion représente la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les dépenses internes et externes de fonctionnement.

L'épargne brute est obtenue après retranchement des frais financiers.

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE	BP 2017		BP17	CA 2017		CA17	BP 2018		BP18	% Var BP18/CA17
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		
<b>Epargne de gestion (E = C - D)</b>			<b>10 933</b>			<b>12 308</b>			<b>10 918</b>	<b>-12,7%</b>
+ 76 Produits financiers		0	0		0	0		0	0	
- 66 Charges financières	1 224		1 224	1 173		1 173	1 078		1 078	-8,8%
<b>Résultat financier de fonctionnement (F)</b>	<b>1 224</b>	<b>0</b>	<b>1 224</b>	<b>1 173</b>	<b>0</b>	<b>1 173</b>	<b>1 078</b>	<b>0</b>	<b>1 078</b>	<b>-8,8%</b>
<b>Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)</b>			<b>9 709</b>			<b>11 135</b>			<b>9 840</b>	<b>-13,2%</b>

Les frais financiers, en raison d'un encours de dette relativement stable, sont en baisse dans un contexte de taux d'intérêt court terme toujours très bas.

En raison de la hausse des dépenses et de la relative stabilité des recettes, l'épargne brute prévisionnelle, tout en restant à un taux confortable de 18,6%, baisse par rapport à l'optimal jusqu'alors considéré à 20% (*il est rappelé que la côte d'alerte pour l'épargne brute est à 10%*).

En K€	BP 2017	CA 2017	BP 2018
Dépenses de gestion	49 587	49 418	50 386
Recettes de gestion	60 520	61 726	61 304
Epargne de gestion	10 933	12 308	10 918
Frais financiers	1 224	1 173	1 078
Epargne brute (hors exceptionnel)	9 709	11 135	9 840
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>18,7%</b>	<b>20,9%</b>	<b>18,6%</b>
<i>EB / (recettes de gestion - AC nettes)</i>			

**II – RECAPITULATIF BUDGETAIRE PAR CHAPITRE**

Il est proposé ci-dessous, de récapituler les propositions budgétaires 2018 par chapitre de manière à examiner leur évolution par rapport au BP et au CA 2017. Le premier tableau retrace les prévisions relatives à l'Agglomération seule (hors dépenses et recettes directes et indirectes liées au personnel de la Ville d'Agen et du CCAS). Le second tableau retrace les prévisions effectivement inscrites au budget de l'Agglomération (y compris dépenses et recettes directes et indirectes de personnel pour l'ensemble de l'administration commune).

**Prévisions Agglomération d'Agen seule**

<i>hors excédent reporté / hors flux mutualisation</i>		BP 2017	CA 2017	BP 2018	Evol /CA17	Evol /CA17
011	Charges à caractère général	15 709 403	15 834 268	16 410 654	576 386	3,64%
65	Autres charges de gestion courante	7 853 830	7 289 916	7 536 360	246 444	3,38%
66	Charges financières	1 224 204	1 173 367	1 077 719	-95 648	-8,15%
67	Charges exceptionnelles	113 000	192 164	105 593	-86 572	-45,05%
012	Charges de personnel	15 256 259	15 513 535	15 693 801	180 266	1,16%
014	Atténuation de produits	10 767 999	10 781 145	10 743 743	-37 402	-0,35%
<b>Total dépenses</b>		<b>50 924 694</b>	<b>50 784 395</b>	<b>51 567 868</b>	<b>783 474</b>	<b>1,54%</b>
70	Produits des services et des domaines	3 149 145	3 275 903	3 270 824	-5 079	-0,16%
73	Impôts et taxes	45 271 141	45 966 901	46 068 043	101 142	0,22%
74	Dotations et participations	11 739 392	12 127 473	11 678 592	-448 881	-3,70%
75	Autres produits de gestion courante	239 079	169 082	182 003	12 920	7,64%
76	Produits financiers	0	2	0	-2	-100,00%
77	Produits exceptionnels	75 910	479 491	436 200	-43 291	-9,03%
013	Atténuation de charges	122 000	187 456	103 500	-83 956	-44,79%
<b>Total recettes</b>		<b>60 596 667</b>	<b>62 206 309</b>	<b>61 739 162</b>	<b>-467 147</b>	<b>-0,75%</b>

Le budget primitif reste un exercice de prévision fixant une enveloppe limitée de dépense. La réalité de cette dépense s'inscrit toujours en deçà de cette limite. Cependant et comme cela est dit dès l'introduction de ce rapport, le taux de progression des dépenses soumis à votre examen ne respecte pas l'objectif national de progression fixé par la loi. Il conviendra donc, dans la perspective de la décision modificative n°1 de l'exercice 2018, de revoir l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement afin de dégager les marges qui permettront de respecter cet objectif d'ici la fin de l'exercice 2018.

**Prévisions Administration commune**

<i>hors excédent reporté</i>		BP 2017	CA 2017	BP 2018	Evol BP18/CA17	Evol BP18/CA17
011	Charges à caractère général	15 972 823	16 068 648	16 628 480	559 832	3,37%
65	Autres charges de gestion courante	7 997 884	7 289 916	7 682 131	392 215	5,11%
66	Charges financières	1 224 204	1 173 367	1 077 719	-95 648	-8,88%
67	Charges exceptionnelles	113 000	192 164	105 593	-86 572	-81,99%
012	Charges de personnel	39 344 074	39 597 348	39 797 267	199 919	0,50%
014	Atténuation de produits	10 767 999	10 781 145	10 743 743	-37 402	-0,35%
<b>Total dépenses</b>		<b>75 419 983</b>	<b>75 102 587</b>	<b>76 034 931</b>	<b>932 344</b>	<b>1,23%</b>
70	Produits des services et des domaines	27 187 085	27 227 535	27 467 729	240 194	0,87%
73	Impôts et taxes	45 271 141	45 966 901	46 068 043	101 142	0,22%
74	Dotations et participations	11 971 576	12 427 985	11 754 360	-673 625	-5,73%
75	Autres produits de gestion courante	239 079	169 082	182 003	12 920	7,10%
76	Produits financiers	0	2	0	-2	
77	Produits exceptionnels	79 910	483 988	438 700	-45 288	-10,32%
013	Atténuation de charges	295 018	473 214	239 300	-233 914	-97,75%
<b>Total recettes</b>		<b>85 043 810</b>	<b>86 748 707</b>	<b>86 150 135</b>	<b>-598 573</b>	<b>-0,69%</b>

## II – L'INVESTISSEMENT ET L'ENDETTEMENT

A – LES INVESTISSEMENTS 2018 PREVUS AU PLAN PLURIANNUEL  
D'INVESTISSEMENT

	PPI 2018 <u>budget principal</u>	BP 2018	REPORTS 2017	TOTAL
P26	VOIRIES COMMUNAUTAIRES	4 802 000	3 170 452	<b>7 972 452</b>
P20	PARTICIPATION LGV GPSO	4 113 675	0	<b>4 113 675</b>
P38	GYMNASE ASPTT	3 801 000	17 784	<b>3 818 784</b>
P60	FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIAL	3 000 000	0	<b>3 000 000</b>
P11	PROTECTION CONTRE LES CRUES	2 358 000	380 768	<b>2 738 768</b>
P101	ACQUISITION USINE D'INCINERATION OM	2 477 000	0	<b>2 477 000</b>
P59	ECLAIRAGE PUBLIC ET FEUX	1 162 300	1 067 088	<b>2 229 388</b>
P70	PLAN ECONOMIE D'ENERGIE	1 700 000	370 690	<b>2 070 690</b>
P83	AMORCE ROCADE OUEST	815 000	1 020 638	<b>1 835 638</b>
P82	PONT ET BARREAU DE CAMELAT	1 268 000	0	<b>1 268 000</b>
P73	TOURISME (aires cc, fluvial, schéma dir sites)	968 000	279 285	<b>1 247 285</b>
P58	PLUVIAL	613 000	528 016	<b>1 141 016</b>
P104	VOIE VERTE BERGES DE GARONNE	1 090 000	12 612	<b>1 102 612</b>
P37	EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	585 000	438 115	<b>1 023 115</b>
P98	PLAN LUMIERE	1 000 000	0	<b>1 000 000</b>
P84	SCHEMA DIRECTEUR COLLECTE	467 500	374 217	<b>841 717</b>
P56	ESPACE CONGRES	650 109	92 076	<b>742 185</b>
P63	PLAN VELO (fonds de concours communes)	615 000	104 005	<b>719 005</b>
P86	ALIMENTATION ELECTRIQUE RIVE GAUCHE	653 000	0	<b>653 000</b>
P85	AIRES ACCUEIL GENS DU VOYAGE	561 000	56 485	<b>617 485</b>
P76	AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES	324 000	236 429	<b>560 429</b>
P77	2EME ECHANGEUR AUTOROUTIER	521 000	0	<b>521 000</b>
P100	EXTENSION ALSH LAPLUME	400 000	0	<b>400 000</b>
P90	AGGLO NUMERIQUE	311 000	37 886	<b>348 886</b>
P62	ACCESSIBILITE - AD'AP	345 000	0	<b>345 000</b>
P25	ZONE LE ROUGE - FOULAYRONNES	300 000	0	<b>300 000</b>
P76B	PAPI DU BRUILHOIS	273 000	0	<b>273 000</b>
P65	URBANISME	240 000	400	<b>240 400</b>
P105	GOLF DE BON-ENCOTRE	240 000	0	<b>240 000</b>
P72	MAISONS DE SANTE	220 000	0	<b>220 000</b>
P89	MISE EN ACCESSIBILITE GARE D'AGEN	189 000	15 500	<b>204 500</b>
P94	REOUVERTURE LIGNE FRET AGEN-AUCH	175 000	0	<b>175 000</b>
P95	EXTENSION ZA BORDENEUVE - ASTAFFORT	130 000	0	<b>130 000</b>
P81	REQUALIFICATION COUPAT	111 000	10 520	<b>121 520</b>
P22	COHESION SOCIALE	60 000	47 087	<b>107 087</b>
P5	LIAISON BEAUREGARD RD813	0	78 916	<b>78 916</b>
P91	SCHEMA DIRECTEUR INCENDIE	50 000	25 088	<b>75 088</b>
P68	SCHEMA DIRECTEUR ENSEIGNEMENT SUP	37 500	37 500	<b>75 000</b>
P6	POLE MULTIMODAL	0	59 267	<b>59 267</b>
P106	ETUDES MIN	50 000	0	<b>50 000</b>
P51	PNUF AGEN GARONNE	0	1 428	<b>1 428</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>36 696 084</b>	<b>8 462 252</b>	<b>45 158 336</b>

Le montant des restes à réaliser (engagés sur 2017 mais restant à réaliser sur 2018) s'élève à 8 462K€.

A ces restes à réaliser s'ajoutent 36 696K€ de crédits nouveaux prévus pour financer les opérations inscrites au PPI et parmi elles :

- les investissements sur les réseaux : 28%
- les investissements relatifs aux grandes infrastructures : 17%
- le fonds de solidarité territoriale : 6%
- les investissements relatifs aux autres compétences de l'AA : 49%

Ne sont inscrites au budget que les recettes certaines (notifiées ou contractualisées). Les autres recettes prévues aux plans de financement des projets seront inscrites à l'occasion de décisions modificatives au fur et à mesure de leur confirmation et de l'engagement des dépenses qu'elles financent.

recettes PPI 2018 <u>budget principal</u>		BP 2018	REPORTS 2017	TOTAL
P11	PROTECTION CONTRE LES CRUES	1 137 000	20 000	1 157 000
P26	VOIRIES COMMUNAUTAIRES	70 000	1 435 347	1 505 347
P38	GYMNASE ASPTT	800 000	0	800 000
P56	ESPACE CONGRES	645 163	0	645 163
P59	ECLAIRAGE PUBLIC ET FEUX	88 542	258 449	346 991
P65	URBANISME	0	39 240	39 240
P68	SCHEMA DIRECTEUR ENSEIGNEMENT SUP	34 141	0	34 141
P70	PLAN ECONOMIE D'ENERGIE	1 600 000	236 102	1 836 102
P73	TOURISME (aires cc, fluvial, schéma dir sites)	228 000	0	228 000
P76	AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES	121 000	0	121 000
P76B	PAPI DU BRUILHOIS	227 000	0	227 000
P81	REQUALIFICATION COUPAT	60 000	0	60 000
P82	PONT ET BARREAU DE CAMELAT	600 000	0	600 000
P83	AMORCE ROCADE OUEST	487 000	1 685 000	2 172 000
P85	AIRES ACCUEIL GENS DU VOYAGE	2 200	0	2 200
	<b>TOTAL</b>	<b>6 100 046</b>	<b>3 674 138</b>	<b>9 774 184</b>

## B – LES INVESTISSEMENTS DE MAINTENANCE

Afin de distinguer les investissements liés à des projets des investissements courants portant sur les moyens mobiliers et immobiliers de la collectivité, il a été mis en place des secteurs de maintenance. On retrouve dans ces rubriques les crédits nécessaires à la maintenance du patrimoine immobilier de la collectivité (locaux du siège, centre technique, unités territoriales, maisons de santé, Aquasud, COJC ...) ainsi que les crédits destinés à l'acquisition de matériel (mobilier, matériel informatique, logiciels) et de matériel roulant (bennes à ordures ménagères, engins techniques, véhicules légers...).

	BP 2017	Réalisé 2017	Part en%	BP 2018	Reports 2018	TOTAL 2018
Mobilier, matériel et outillage	120 000	99 531	10%	128 300	16 400	144 700
Parc roulant	544 000	504 076	49%	631 600	471 759	1 103 359
Matériels et logiciels informatiques	459 544	267 157	26%	495 127	262 519	757 645
Maintenance des bâtiments	217 000	147 608	14%	370 000	14 078	384 078
<b>TOTAL</b>	<b>1 340 544</b>	<b>1 018 372</b>		<b>1 625 027</b>	<b>764 756</b>	<b>2 389 782</b>

### C – LE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En K€	BP 2017	CA 2017	BP 2018
Epargne brute (hors exceptionnel)	9 709	11 135	9 840
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>18,7%</b>	<b>20,9%</b>	<b>18,6%</b>
<i>EB / (recettes de gestion - AC nettes)</i>			
<b>Encours de dette au 31/12</b>	<b>84 219</b>	<b>69 673</b>	<b>89 086</b>
Remboursement capital	9 202	9 202	9 324
<b>Encours dette au 31/12</b>	<b>8,7 ans</b>	<b>6,3 ans</b>	<b>9,1 ans</b>
<b>épargne brute</b>			

Compte tenu de l'épargne brute prévisionnelle dégagée sur la section de fonctionnement et des dépenses et recettes d'investissement inscrites au budget, si ces dernières devaient être réalisées dans leur totalité, il serait nécessaire de réaliser un emprunt d'équilibre de 33 737K€. Sur ces 33,7M€, 5M€ figurent déjà dans les reports (emprunt souscrit mais non encaissé en 2017) en couverture du déficit des restes à réaliser.

L'encours de dette prévisionnel au 31/12/2018 (89 086K€) quoique supérieur à l'encours de dette prévisionnel au 31/12/2017 (84 219K€), dont on a vu que la réalisation au CA 2017 avait été encore moindre (69 673K€) mais surtout, la capacité de désendettement resterait inférieure à 12 ans, considéré désormais comme le plafond légal à ne pas dépasser (article 29-I de la nouvelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022).

## C – L'EQUILIBRE BUDGETAIRE 2018

## EQUILIBRE DU BP 2018 BUDGET PRINCIPAL AA

		DEPENSES	RECETTES
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>81 881 114,08 €</b>	<b>86 199 082,77 €</b>
002	Excédent 2017 (env 7721)		588 231,50 €
		81 881 114,08 €	86 787 314,27 €
023	Virement (env 501)	4 906 200,19 €	
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>86 787 314,27 €</b>	<b>86 787 314,27 €</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>48 579 465,20 €</b>	<b>14 936 387,69 €</b>
	Reports 2017	9 250 968,55 €	3 703 948,56 €
	Emprunt de couverture		5 000 000,00 €
		57 830 433,75 €	23 640 336,25 €
021	Virement (env 442)		4 906 200,19 €
		57 830 433,75 €	28 546 536,44 €
001	Déficit d'investissement 2017 (env 23998)	7 169 703,54 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (env 10379 et 23962)		7 716 723,53 €
		65 000 137,29 €	36 263 259,97 €
16411	Emprunt d'équilibre (env 9126)		28 736 877,32 €
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>65 000 137,29 €</b>	<b>65 000 137,29 €</b>

## III – LES BUDGETS ANNEXES

## 1 - LE BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS URBAINS »

L'exercice 2018 s'inscrit dans la continuité de l'exercice 2017 dans l'attente des résultats de la négociation de la nouvelle DSP transports qui prendra effet au 1<sup>er</sup> avril 2019.

Les dépenses de fonctionnement prévues au BP 2018 apparaissent ainsi en légère hausse de 1,4% par rapport au réalisé 2017. Sont en effet prévus au BP 2018 une augmentation de la contribution forfaitaire à Kéolis anticipant une actualisation à la hausse importante des indices liés au prix du gazole ainsi que divers crédits d'étude pour poursuivre l'AMO pour la préparation de la nouvelle DSP et l'AMO sur le suivi du VT.

En termes de recettes, la prévision de VT se veut prudente car une partie du produit encaissé en 2017 correspondait à des régularisations de cotisations relatives à l'exercice 2016. Ce surcroît de recette, d'un peu plus de 100K€, était ponctuel et ne se renouvellera pas en 2018. On retrouve ici également le bénéfice de la reprise de l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2017 (139K€).

Les recettes étant supérieures aux dépenses, le budget annexe transport s'équilibre sans subvention d'équilibre prévisionnelle en provenance du budget principal.



DEPENSES	CA	BP	variations	
	2017	2018		
Participation Kéolis	6 409	6 500	91	1,4%
Transport scolaire hors DSP	111	118	7	4,9%
Autres dépenses	311	322	11	3,3%
Amortissements	770	691	-79	-10,4%
<b>Total</b>	<b>7 601</b>	<b>7 631</b>	<b>30</b>	<b>0,4%</b>
<i>Variation</i>	<i>-53</i>	<i>30</i>		

RECETTES	CA	BP	variations	
	2017	2018		
VT	6 324	6 100	-224	-4,0%
CG47	1 106	1 106	0	0,0%
DGD	194	194	0	0,0%
Autres	165	163	-2	-1,5%
Excédent N-1		139	139	
<b>Total</b>	<b>7 789</b>	<b>7 702</b>	<b>-87</b>	<b>-1,2%</b>

<b>NET Recettes - dépenses</b>	<b>188</b>	<b>71</b>	<b>-117</b>	<b>22,2%</b>
<i>variation</i>	<i>714</i>	<i>-117</i>		

Au niveau des investissements, en 2018, les principales dépenses sont les suivantes :

- la réalisation d'une clôture et de travaux de mise aux normes au dépôt de bus pour un montant de 363K€,
- des travaux pour l'aménagement et la mise en accessibilité des arrêts de bus pour un montant de 180K€,

La couverture de ces dépenses nécessiterait l'inscription d'un emprunt d'équilibre prévisionnel d'un montant de 636K€.

## 2 – LE BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES »

Ce budget regroupe l'ensemble des zones déclarées d'intérêt communautaire et que l'Agglomération aménage en régie.

La particularité de ce budget est que les dépenses liées à l'aménagement des zones (acquisitions foncières, travaux et frais de commercialisation) et les recettes liées aux cessions de terrains ou aux financements obtenus sont retracées en section de fonctionnement. Ce budget, comme celui du TAG, repose sur une comptabilité de stocks, avec reprise du stock initial (dépenses de fonctionnement et recette d'investissement) en début d'exercice et constatation du stock final (recette de fonctionnement et dépenses d'investissement) en fin d'exercice.

La section d'investissement enregistre donc ces écritures de stock ainsi que l'emprunt prévisionnel nécessaire à l'équilibre du budget.



Entre 2014 et aujourd'hui, près de 35 hectares de foncier public économique ont été cédés sur le territoire Agenais et ce pour les seules zones d'activités économiques d'intérêt communautaire relevant de la compétence de l'Agglomération d'Agen.

La technopole AGROPOLE, spécialisée dans l'industrie agroalimentaire est en cours de finalisation à travers le projet AGROPOLE 3 porté par l'Agglomération d'Agen puisque les derniers actes de cession ont été signés (VEGECROC 8 hectares au total, Natura PET FOOD 2 ha au total) ou en cours de signature (extension de Boncolac sur 3 hectares) et les chantiers privés sont en cours.

Ainsi, cette ZAE ne dispose plus de foncier disponible, le foncier restant étant soit sous emplacement réservé du projet LGV GPSO soit grevé par les contraintes aéronautiques. Le risque de pénurie de foncier économique industriel, tertiaire et logistique de premier niveau (connecté aux infrastructures majeures, hors aléas, projet d'excellence environnementale et de dimension régionale) qui était prévu dans les documents cadre économiques du Pays de l'Agenais, dans le Schéma de Cohérence Territoriale puis dans le Plan local d'Urbanisme Intercommunal est aujourd'hui une réalité soulignant l'importance pour le territoire du grand Agen de disposer du relais constitué par le TECHNOPOLE AGEN GARONNE.

Ainsi, les trois priorités fixées en matière de développement économique et d'emploi par le SCOT et les documents d'urbanisme ont non seulement été mises en œuvre mais démontrent la nécessité :

- d'une requalification des zones d'activités d'intérêt communautaire les plus anciennes dont notamment la zone industrielle de Boé (52 entreprises et 900 emplois), requalifiée dans son intégralité (chantier de 2,6M€ porté sur le budget principal et livré en juin 2017),
- de la finalisation d'Agropole 3 : acquisition totale du foncier auprès du Ministère de la Défense, procédures d'aménagement, viabilisation puis commercialisation de la totalité par l'Agglomération d'Agen (200 emplois prévisionnels en création),
- de faire émerger une zone d'activité d'excellence régionale : le TECHNOPOLE AGEN GARONNE, ZAE certifiée Haute Qualité Environnementale depuis 2015 et dont la première phase a été livrée en octobre 2017 (cf infra).

Cette stratégie économique est évidemment à mettre en perspective avec le programme des grandes infrastructures mise en œuvre par l'Agglomération d'Agen (rocade est, amorce de la rocade ouest livrée en juillet 2017, 2ème échangeur ouest d'Agen à proximité directe de l'entrée du TAG...).

Grâce au fort dynamisme des produits de cession dans un contexte de baisse des dépenses, l'équilibre du budget nécessite l'inscription d'un emprunt prévisionnel de 4,7M€.

Dépenses	BP 2018
AGROPOLE 3	218 000,00
REMBOURSEMENT PORTAGE EPFL	63 383,00
FRAIS FINANCIERS	40 605,00
SUN VALLEY	36 000,00
LACOURBE	30 000,00
DONNEFORT	26 368,00
AGROPOLE 2	10 000,00
LA ROUBIAGUE	6 000,00
LAMOTHE SIGNALETQUE	3 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>348 373,00</b>
Recettes	BP 2018
AGROPOLE 3	609 000,00
AGROPOLE 1	74 000,00
PRODUITS DIVERS	18 802,50
<b>TOTAL</b>	<b>701 802,50</b>

**ZAE BP 2018 (en K€)**

DEPENSES Fonctionnement		RECETTES fonctionnement	
Reprise stock initial	9 079	Vente terrains	702
Acquisitions Travaux et études	433	Résultats antérieurs	5 298
		Stock final	8 811
<b>Sous total</b>	<b>9 513</b>	<b>Sous total</b>	<b>14 811</b>
DEPENSES Investissement		RECETTES Investissement	
Résultats antérieurs	4 788	Reprise stock initial	9 079
Remboursement capital dette	200	Emprunt d'équilibre	4 720
Stock final	8 811		
<b>Sous total</b>	<b>13 799</b>	<b>Sous total</b>	<b>13 799</b>
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>23 312</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>28 610</b>

**3 – LE BUDGET ANNEXE « TECHNOPOLE AGEN GARONNE »**

Le budget annexe « Technopole Agen Garonne » a été créé en 2015 afin de retracer toutes les dépenses et les recettes relatives à cette opération au sein d'un budget spécifique. L'exercice 2018 sera marqué :

En dépense :

- le poste acquisitions et frais annexes porte, pour la période 2017-2020, principalement sur les remboursements d'annuités de l'Agglomération d'Agen à l'EPFL. En effet, le foncier a été totalement maîtrisé à l'amiable (1 seule expropriation) sur la période précédente. L'exercice 2018 intègre pour autant le solde de la rétrocession des emprises nécessaires à la poursuite de la commercialisation

du TAG, secteur au sud compris entre l'emprise LGV et l'A62, conformément à la décision du conseil d'Agglomération d'Agen du 7 décembre 2017.

- le poste travaux connaît de nouveau un dynamisme important sur 2018 : fin du règlement des tranches livrées en 2017, réalisation des fouilles archéologiques imposées par la DRAC et des tranches travaux 2 et 3 vers le sud et l'autoroute A62 pour desservir les lots commercialisés à savoir ULOG et BEPCO.

En recette :

- les cessions de terrains qui en 2018, avec 16 ha vendus et plus de 4 M€ de recettes attendues, marquent l'entrée du projet dans un nouveau cycle. Ces premières implantations, la mise en service du 2ème échangeur autoroutier Ouest d'Agen, celle de l'IPE dont le chantier devrait démarrer en novembre (cf supra), la fin de commercialisation d'AGROPOLE 3 et la dynamique positive portée par l'Agglomération d'Agen et ses partenaires (CCIT, Agence régionale de Développement Economique, l'association Agen Garonne Entreprises, véritables réseaux de chefs d'entreprises experts et les clusters du territoire) doivent permettre de conserver ce rythme de commercialisation.
- les financements : en 2018, le bilan prévisionnel acte la non intervention du Département et le versement de l'aide de la Région dans le cadre du contrat d'attractivité territoriale par référence au SRDEII.

La démarche de commercialisation du TECHNOPOLE s'est accélérée en 2017 et se poursuit en 2018 avec notamment la mise en place d'une stratégie de communication poursuivant deux objectifs complémentaires : renforcer la notoriété du Technopole Agen Garonne auprès de nos cibles (milieux économiques régionaux et nationaux) tout en crédibilisant Agen et son agglomération comme destination économique. Ainsi, outre une présence active dans les supports économiques, la présence digitale du Technopole a été renforcée. Parallèlement, et toujours pour répondre à ces objectifs, en lien étroit avec l'association Agen Garonne Entreprises, des réunions et événements de prospection ciblées sont organisées régulièrement.

Grâce au produit rapporté par ces premières cessions, l'emprunt prévisionnel (4M€) qu'il est nécessaire d'inscrire pour équilibrer le budget est inférieur de moitié à l'emprunt qui avait été inscrit au BP 2017 (8,4M€ d'emprunt inscrit au BP 2017 pour la réalisation d'un emprunt de 6,8M€ au CA 2017). Si cet emprunt prévisionnel devait être réalisé dans sa totalité, il porterait l'encours de dette sur ce budget à 22 781K€ au 31/12/2018.

Dépenses	BP 2018
TRAVAUX	6 822 000,00
ETUDES	925 000,00
FRAIS FINANCIERS (dont portage EPFL)	292 585,26
FRAIS DIVERS	178 000,00
FRAIS ACQUISITION	60 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 194 697,98</b>
Recettes	BP 2018
CESSIONS TERRAINS	3 886 000,00
SUBVENTION REGION	1 333 000,00
PRODUITS DIVERS	9 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 228 000,00</b>

**TAG BP 2018 (en K€)**

DEPENSES Fonctionnement		RECETTES fonctionnement	
Reprise stock initial	19 650	Vente terrains	3 886
Acquisitions Travaux et études	9 195	Produits divers	3 895
Résultats antérieurs	69	Stock final	22 777
<b>Sous total</b>	<b>28 913</b>	<b>Sous total</b>	<b>30 558</b>
DEPENSES Investissement		RECETTES Investissement	
Remboursement capital	781	Reprise stock initial	19 650
Stock final	22 777	Emprunt Équilibre	3 997
Résultats antérieurs	88		
<b>Sous total</b>	<b>23 646</b>	<b>Sous total</b>	<b>23 646</b>
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>52 560</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>54 205</b>

**4 – LE BUDGET ANNEXE « ZAE MESTRE MARTY 2 »**

Comme évoqué plus haut, la commune d'Estillac a transféré à l'Agglomération, dans le cadre de la loi NOTRe, au 1er janvier 2017, la réalisation de la zone d'activité Mestre Marty 2. Le suivi de cette opération (acquisition des terrains, réalisation des aménagements et commercialisation des terrains aménagés) nécessite la création d'un budget annexe spécifique.

Dépenses	BP 2018
TRAVAUX AMENAGEMENT	72 000,00
REVERSEMENT EXCEDENT	64 721,02
DEPENSES DIVERSES	5 000,00
MOE	2 000,00
DIVERS	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>144 721,02</b>
Recettes	BP 2018
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	144 721,02
<b>TOTAL</b>	<b>144 721,02</b>

Comme cela a été expliqué dans le rapport de présentation du Compte administratif 2017, l'aménagement et la commercialisation de la zone seront terminés en 2018. En effet, à la fin de l'année 2017, l'Agglomération d'Agen a tenu ses engagements en achevant le chantier prévu dans le cadre du permis d'aménager, cédé les 3 hectares respectivement un premier tiers dédié à une nouvelle clinique vétérinaire qui est entrée en exploitation en janvier dernier et le restant à la société MERICQ pour une plateforme logistique dont le chantier en cours sera terminé au mois de mai 2018.

L'essentiel du budget a été réalisé en 2017 (dépenses travaux et recettes provenant des cessions de terrains aux entreprises MERICQ et Clinique Vétérinaire).

Lorsque les opérations seront toutes finies, le budget sera clôturé. D'après le prévisionnel, l'opération devrait permettre de dégager un léger excédent qui sera reversé à la commune d'Estillac comme cela a été délibéré de manière spécifique au moment du transfert.

## 5 – BUDGET ANNEXE « INCUBATEUR PEPINIERE D'ENTREPRISES »

Afin de permettre un suivi spécifique de ce projet, il est proposé de créer un budget annexe spécifique pour la réalisation de cette opération.

Les dépenses concerneront principalement l'acquisition de l'emprise foncière nécessaire, les dépenses relatives aux études et à la maîtrise d'œuvre ainsi qu'une première partie de la charge relative aux travaux de construction. C'est également sur ce budget qu'est imputé en 2018 le versement de l'avance remboursable de 120K€ consentie à la SCI IMMO CCI pour la réalisation du parking d'usage commun avec jechange.fr (décision du bureau du 22 mars 2018).

Ce budget s'équilibre grâce à un emprunt prévisionnel d'1,3M€.

Dépenses	BP 2018
CONSTRUCTION BATIMENT	800 000,00
ETUDES GEOTECHNIQUES	205 000,00
ACQUISITION TERRAIN	185 000,00
AVANCE IMMO CCI	120 000,00
Total	<b>1 310 000,00</b>
Recettes	BP 2018
EMPRUNT D'EQUILIBRE	1 310 000,00
Total	<b>1 310 000,00</b>

**6 - LE BUDGET ANNEXE DSP EAU (TOUTES LES COMMUNES SAUF LE PASSAGE)**

(En K€)	CA 2017	BP 2018
Recettes réelles de fonctionnement	2 662	2 687
- Dépenses réelles de fonctionnement	96	357
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>2 566</b>	<b>2 330</b>
<b>TAUX D'EPARGNE DE GESTION</b>	<b>96,4%</b>	<b>86,7%</b>
- Frais financiers	267	210
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>2 299</b>	<b>2 120</b>
<b>TAUX D'EPARGNE BRUTE</b>	<b>86,4%</b>	<b>78,9%</b>
<b>MONTANT PPI NET</b>	<b>1 241</b>	<b>12 369</b>
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</b>	<b>5 853</b>	<b>9 311</b>
<b>CAPACITE DE DESENETTEMENT</b>	<b>2,5 ans</b>	<b>4,4 ans</b>

Les dépenses sont en augmentation principalement à cause de la nécessité de provisionner le rachat d'eau au syndicat EAU 47 (180K€) et du rétablissement de la masse salariale après la vacance d'un poste et l'absence prolongée d'un projeteur.

Les recettes restent relativement stables. Elles incluent également une vente d'eau à EAU 47 (30K€).

Par conséquent, l'épargne de gestion diminue légèrement tout comme l'épargne brute malgré l'allègement des frais financiers.

Compte tenu de l'importance des investissements évoqués ci-après, il est nécessaire d'inscrire un emprunt prévisionnel de 3 918K€ en plus des 1,8M€ déjà souscrits en couverture des reports 2017.

Les investissements inscrits au BP 2018 portent sur le renforcement/renouvellement de réseaux sur plusieurs communes (Sainte Colombe en Bruilhois, Laplume, Colayrac, Foulayronnes, Castelculier, Pont-du-Casse, Roquefort, Layrac, Aubiac, Agen). Mais une part importante de la dépense sera allouée à la fin du doublement du réservoir du Buscon à Estillac ainsi qu'au lancement des travaux de réfection des châteaux d'eau de Colayrac, Saint Hilaire et Saint Caprais. L'opération principale demeure toutefois l'extension de l'usine de Sivoizac (9,2M€).

Dépenses PPI	BP	REPORTS	TOTAL	Dépenses PPI	BP	REPORTS	TOTAL
SIVOIZAC EXTENSION DE L'USINE	9 000 000,27	156 426,73	9 156 427,00	AGEN RUE JEAN TERLES	71 000,00	0,00	71 000,00
TERRITOIRE OUEST RENFORCEMENT DE CANALISATIONS	600 000,00	0,00	600 000,00	AGEN RUE DU JOURDAIN	65 000,00	0,00	65 000,00
ESTILLAC DOUBLEMENT DU BUSCON	0,00	374 605,89	374 605,89	AUBIAC AMENAGEMENT BOURG	0,00	60 800,28	60 800,28
MISE EN PLACE STATIONS D'ALERTE	370 000,00	0,00	370 000,00	AGEN PRISE D'EAU ROUQUET	50 000,00	0,00	50 000,00
COLAYRAC BORDENEUVE	298 000,00	0,00	298 000,00	ESTILLAC DEVOIEMENT FON DU BOIS	0,00	49 720,80	49 720,80
LA PLUME DEVOIEMENT RD931 ROUTE DE CONDOM	0,00	263 536,20	263 536,20	TRAVAUX BRANCHEMENT AEP	40 000,00	0,00	40 000,00
FOULAYRONNES AVENUE DU CAOULET	250 000,00	0,00	250 000,00	LAYRAC RENOUVELLEMENT BELLOC	40 000,00	0,00	40 000,00
COLAYRAC REFECTION LE BEDAT	229 999,82	18 047,18	248 047,00	PONT DU CASSE RENFORCEMENT JONQUILLES	0,00	35 028,48	35 028,48
SAINTE HILAIRE REFECTION CHATEAU D'EAU	210 000,08	13 628,92	223 629,00	BON ENCONTRE REPRISE RESERVOIR DE CRUZEL	35 000,00	0,00	35 000,00
ROQUEFORT ROUTE DE LA PLAINE	0,00	187 885,56	187 885,56	CHATEAU D'EAU AMO	35 000,00	0,00	35 000,00
PONT DU CASSE EXTENSION CARLA BAS	185 000,00	888,00	185 888,00	AGEN BOULEVARD CARNOT	30 000,00	1 188,00	31 188,00
COLAYRAC RD 813 (de Corne au rond-point de Camélat)	59 999,64	97 233,36	157 233,00	AGEN AIRE DEPOTAGE ROUQUET	30 000,00	0,00	30 000,00
SAINTE HILAIRE MAURIGNAC	142 000,00	0,00	142 000,00	COLAYRAC DEVOIEMENT CHADOIS TC	0,00	26 316,12	26 316,12
PONT DU CASSE RENFORCEMENT DAREL	140 000,00	0,00	140 000,00	AGEN ETANCHEITE TOITURE LACAPELETTE	25 000,00	0,00	25 000,00
CASTELCULIER RENFORCEMENT AEP BORDURE RD813	0,00	131 829,24	131 829,24	ESTILLAC RENOUVELLEMENT JAROUSSETTE	15 000,00	0,00	15 000,00
AGEN SECURISATION ALIMENTATION HOPITAL	130 000,00	0,00	130 000,00	MOIRAX DEVOIEMENT RESEAU	15 000,00	0,00	15 000,00
SAINTE CAPRAIS REPRISE RESERVOIR	119 999,54	6 814,46	126 814,00	CUQ RENOUVELLEMENT BRANCHEMENT CVM	15 000,00	0,00	15 000,00
PONT DU CASSE NAUDI / AUDUBERT	0,00	119 751,00	119 751,00	BOE RENOUVELLEMENT FONBARADE	0,00	11 847,18	11 847,18
BON ENCONTRE RENOUVELLEMENT STE RADEGONDE	0,00	100 801,20	100 801,20	AGEN REPRISES CG FILTRE ROUQUET	10 000,00	0,00	10 000,00
MISE EN PLACE DEBITMÈTRE COMMUN	0,00	100 198,06	100 198,06	SAINTE COLOMBE DEVOIEMENT AUTOROUTE	0,00	4 855,10	4 855,10
DEVOIEMENT LIES A PC/CU	50 000,48	37 588,52	87 589,00	CLOTURE DIVERS SITES	0,00	4 560,00	4 560,00
FOULAYRONNES RENOUVELLEMENT SEGNAS	87 000,00	0,00	87 000,00	LA PLUME PLACE MARCADIEU	0,00	2 869,44	2 869,44
AUBIAC RENFORCEMENT HARTANES	2 658,20	78 844,80	81 503,00	REFECTION CANALISATION SORTIES D'USINES	0,00	2 694,72	2 694,72
AGEN CONSTRUCTION RESEAUX DIVERS	50 000,24	28 892,76	78 893,00	BRAX RUE DU LEVANT	0,00	2 640,00	2 640,00

**7 - BUDGET ANNEXE REGIE EAU (COMMUNE DU PASSAGE)**

(En K€)	CA 2017	BP 2018
Recettes réelles de fonctionnement	1 120	1 028
- Dépenses réelles de fonctionnement	787	803
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>333</b>	<b>225</b>
<b>TAUX D'EPARGNE DE GESTION</b>	<b>29,7%</b>	<b>21,8%</b>
- Frais financiers	8	7
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>325</b>	<b>217</b>
<b>TAUX D'EPARGNE BRUTE</b>	<b>29,0%</b>	<b>21,1%</b>
<b>MONTANT PPI NET</b>	<b>388</b>	<b>678</b>
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</b>	<b>822</b>	<b>929</b>
<b>CAPACITE DE DESENDETTEMET</b>	<b>2,5 ans</b>	<b>4,3 ans</b>

Ce budget est géré en régie. Les investissements et l'entretien sont réalisés par le personnel de la collectivité.

Une légère augmentation des dépenses associée à une baisse sensible des recettes (-92K€) provoque une diminution de l'épargne brute.

Compte tenu des investissements qui seront évoqués ci-après, il est nécessaire d'inscrire un emprunt prévisionnel de 176K€.

Les principales opérations d'investissement prévues en 2018 sont les travaux à réaliser sur les châteaux d'eau, la tranche 2 des travaux de l'avenue des Pyrénées et les travaux sur le chemin de la Grande Borde.

Dépenses PPI 2018	BP	REPORTS	TOTAL
CANALISATION AV PYRENEES (TR 2)	200 000,00	0,00	<b>200 000,00</b>
TRAVAUX CHATEAUX D'EAU	6 409,60	133 974,40	<b>140 384,00</b>
RENOUVELLEMENT	50 000,00	89 940,00	<b>139 940,00</b>
CANALISATION GRANDE BORDE	100 000,00	0,00	<b>100 000,00</b>
BR NEUF + MODIF BR	25 000,00	0,00	<b>25 000,00</b>
REPRISE DIVERSES	20 000,00	0,00	<b>20 000,00</b>
SECTORISATION TRAVAUX COMPLEMENTAIRES	20 000,00	0,00	<b>20 000,00</b>
PRO RENOUVELLEMENT COMPTEURS	15 000,00	0,00	<b>15 000,00</b>
POMPE SUPPRESSEUR DE GAUSSENS	10 000,00	0,00	<b>10 000,00</b>
INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	2 000,00	0,00	<b>2 000,00</b>
AMENAGEMENT USINE RATIER	2 000,00	0,00	<b>2 000,00</b>
FRAIS D'ETUDES	1 000,00	0,00	<b>1 000,00</b>
INSTALLATION PC WIN TELEGESTION	1 000,00	0,00	<b>1 000,00</b>
MATERIEL D EXPLOITATION	1 000,00	0,00	<b>1 000,00</b>
DIVERS EQUIPEMENTS	1 000,00	0,00	<b>1 000,00</b>
<b>Somme :</b>	<b>454 409,60</b>	<b>223 914,40</b>	<b>678 324,00</b>

**8 - BUDGET ANNEXE DSP ASSAINISSEMENT (TOUTES LES COMMUNES SAUF LE PASSAGE ET ST HILAIRE DE L.)**

(En K€)	CA 2017	BP 2018
Recettes réelles de fonctionnement	3 230	2 824
- Dépenses réelles de fonctionnement	378	587
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>2 852</b>	<b>2 237</b>
<b>TAUX D'EPARGNE DE GESTION</b>	<b>88,3%</b>	<b>79,2%</b>
- Frais financiers	450	391
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>2 402</b>	<b>1 846</b>
<b>TAUX D'EPARGNE BRUTE</b>	<b>74,4%</b>	<b>65,4%</b>
<b>MONTANT PPI NET</b>	<b>5 157</b>	<b>3 878</b>
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</b>	<b>17 922</b>	<b>17 456</b>
<b>CAPACITE DE DESENDETTEMENT</b>	<b>7,5 ans</b>	<b>9,5 ans</b>

La forte baisse des recettes (-406K€) est liée, d'une part, à la baisse attendue des volumes de participation pour raccordement (PFAC et PFB) due à la fin des retards de facturation des exercices 2015 et 2016 rattrapés en 2017 et, d'autre part, à l'anticipation de la baisse de la prime épuratoire décidée par l'Agence de l'Eau (-140K€ attendus).

Cette baisse des recettes associée à l'augmentation des dépenses (nouvelles exigences réglementaires en matière d'analyse) provoque une baisse de l'épargne brute.

Les investissements prévisionnels étant toutefois en diminution, l'encours de dette se stabilise malgré l'inscription d'un emprunt d'équilibre d'1,2M€ pour financer le programme de travaux prévu au BP 2018 et détaillé ci-dessous. La modération du volume des investissements permet de conserver une capacité de désendettement inférieure à 10 ans.

En 2018, des travaux importants sont prévus sur la mise en œuvre d'extensions de réseau dans certains hameaux (Ste Colombe, Layrac, Saint Pierre de Clairac, Astaffort), sur la poursuite du programme de mise en séparatif à Agen et sur des aménagements de stations d'épuration (Agen, Estillac-Agropole et fin du chantier de Brax).

Dépenses PPI 2018	BP	REPORTS	TOTAL
AGEN BOULEVARD PELLETAN RUE FLEURUS	700 000,00	0,00	<b>700 000,00</b>
SAINTE COLOMBE RACCORDEMENT GOULARD	600 000,00	0,00	<b>600 000,00</b>
ESTILLAC STEP A GROPOLE	500 000,35	48 659,65	<b>548 660,00</b>
ROQUEFORT RENOUELEMENT RUE DE LA PLAINE	0,00	471 324,72	<b>471 324,72</b>
AUBIAC NOUVELLE STEP	350 000,00	0,00	<b>350 000,00</b>
AGEN RUE JEAN TERLES	349 112,00	888,00	<b>350 000,00</b>
SAINT PIERRE DE CLAIRAC LOTISSEMENT POUGET	350 000,00	0,00	<b>350 000,00</b>
BRAX NOUVELLE STEP	60 000,37	280 549,63	<b>340 550,00</b>
AGEN AMENAG ANTIBRUIT STEP	300 000,00	0,00	<b>300 000,00</b>
LA YRAC GOULENS ASSAINISSEMENT BOURG	240 000,12	10 610,88	<b>250 611,00</b>
AGEN MISE EN SEPARATIF LACOUR NORD	0,00	237 323,04	<b>237 323,04</b>
LA PLUME CHANGEMENT DES 2 PR	200 000,00	23 802,00	<b>223 802,00</b>
ASTAFORT MARTELLE	175 000,00	0,00	<b>175 000,00</b>
ESTILLAC REPRISE RESEAUX ITV	150 000,00	0,00	<b>150 000,00</b>
COLAYRAC REPRISE RESEAUX ZIFAC	150 000,00	0,00	<b>150 000,00</b>
AGEN RUE DU JOURDAIN	150 000,00	0,00	<b>150 000,00</b>
AGEN MISE EN SEPARATIF RUE DES LAURIERES	0,00	108 888,00	<b>108 888,00</b>
BRAX STEP GAYOT + TRANSFERT	0,00	93 900,01	<b>93 900,01</b>
AGEN MISE EN SEPARATIF RUE FOLLEREAU	0,00	82 425,01	<b>82 425,01</b>
PONT DU CASSE EXTENSION CARLA BAS	80 000,00	0,00	<b>80 000,00</b>
AUBIAC REFECTION RESEAUX	35 000,28	42 644,72	<b>77 645,00</b>
PONT DU CASSE RENOUELEMENT PR MOULIN	75 000,00	0,00	<b>75 000,00</b>
PROVISION TRAVAUX ET REPARATIONS URGENTES	50 000,00	0,00	<b>50 000,00</b>

Dépenses PPI 2018	BP	REPORTS	TOTAL
BRAX STEP BOURG + TRANSFERT	0,00	48 470,08	<b>48 470,08</b>
AGEN AVENUE H BARBUSSE	0,00	40 611,60	<b>40 611,60</b>
COLAYRAC RACCORDEMENT STEP AGEN	18 000,38	22 193,62	<b>40 194,00</b>
FOULAYRONNES RENOUELEMENT PR BATAILLE	35 000,00	0,00	<b>35 000,00</b>
MOIRAC EXTENSION CV 4	0,00	32 359,68	<b>32 359,68</b>
ASSAINISSEMENT COLLECTIF PARTICULIERS	30 000,00	0,00	<b>30 000,00</b>
TRAVAUX DIVERS SUR PR SECURISATION	24 999,98	4 727,02	<b>29 727,00</b>
PONT DU CASSE PECH DE LAROCHE	0,00	27 720,00	<b>27 720,00</b>
SCHEMA DIRECTEUR NOUVELLES COMMUNES	25 000,00	0,00	<b>25 000,00</b>
BOE TRAITEMENT ODEURS ST PIERRE	0,00	23 383,20	<b>23 383,20</b>
SUIVI QUALITE COURS D'EAU AVANT TRAVAUX	10 000,00	7 392,00	<b>17 392,00</b>
LA PLUME PLACE MARCADIEU	0,00	16 926,00	<b>16 926,00</b>
CONSTRUCTION RESEAUX DIVERS	8 491,86	6 508,14	<b>15 000,00</b>
TESTS ETANCHEITE PASSAGES CAMERA	15 000,00	0,00	<b>15 000,00</b>
COLAYRAC CHEMISAGE AVENUE DE LA LIBERATION	2 367,98	7 982,02	<b>10 350,00</b>
TRAVAUX BRANCHEMENT EU	10 000,00	0,00	<b>10 000,00</b>
SERGIGNAC MISE EN SEPARATIF ST EXUPERY	0,00	8 866,28	<b>8 866,28</b>
DEVERSOIRS ORAGE	0,00	5 220,00	<b>5 220,00</b>
ETUDES DIAGNOSTICS RESEAUX DIVERS	5 000,00	0,00	<b>5 000,00</b>
SAINTE COLOMBE RESEAU RD296 TAG	0,00	3 708,00	<b>3 708,00</b>
SUIVI REJETS COLLECTEUR DES LADRES	2 000,00	0,00	<b>2 000,00</b>
SAINT SIXTE NOUVELLE STEP	0,00	572,47	<b>572,47</b>
<b>Somme :</b>	<b>4 699 973,32</b>	<b>1 657 655,77</b>	<b>6 357 629,09</b>



**9 - BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT (COMMUNE DU PASSAGE ET DE ST HILAIRE DE LUSIGNAN)**

(En K€)	CA 2017	BP 2018
Recettes réelles de fonctionnement	1 079	1 049
- Dépenses réelles de fonctionnement	591	578
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>488</b>	<b>470</b>
<b>TAUX D'EPARGNE DE GESTION</b>	<b>45,2%</b>	<b>44,9%</b>
- Frais financiers	16	24
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>471</b>	<b>446</b>
<b>TAUX D'EPARGNE BRUTE</b>	<b>43,7%</b>	<b>42,5%</b>
<b>MONTANT PPI NET</b>	<b>181</b>	<b>769</b>
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</b>	<b>898</b>	<b>779</b>
<b>CAPACITE DE DESENETTEMENT</b>	<b>1,9 ans</b>	<b>1,7 ans</b>

L'épargne brute se stabilise.

Dans ce contexte et malgré un niveau d'investissement à la hausse, l'emprunt d'équilibre prévisionnel reste modéré et s'établit à 380K€.

L'encours de dette diminue et la capacité de désendettement s'améliore.

Les principales opérations d'investissement prévues en 2017 sont la poursuite de la réhabilitation de la station d'épuration de Bouziguet, les travaux sur le chemin de la Grande Borde au Passage d'Agen et la mise en séparatif de la rue de l'Eglise à Saint Hilaire de Lusignan.

Dépenses PPI 2018	BP	REPORTS	TOTAL
TRAVAUX REHABILITATION STEP BOUZIGUET	800 000,36	1 796 298,64	2 596 299,00
LE PASSAGE A VENUE DE LA GRANDE BORDE	400 000,00	0,00	400 000,00
SAINT HILAIRE MISE EN SEPARATIF RUE DE L'EGLISE	150 000,00	1 130,00	151 130,00
TRAVAUX DIVERS	20 000,00	0,00	20 000,00
BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT	5 000,00	0,00	5 000,00
SAINT HILAIRE COLLECTIF LUSIGNAN GRAND	5 000,00	0,00	5 000,00
DIVERS POMPES	4 000,00	0,00	4 000,00
MISE EN CONFORMITE DO	0,00	3 885,00	3 885,00
Somme :	<b>1 384 000,36</b>	<b>1 801 313,64</b>	<b>3 185 314,00</b>

**10 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Dépenses de fonctionnement en K€	BP 2017	CA 2017	BP 2018
Contrôles périodiques	110	51	100
Personnel	57	57	43
Reversement aide réhabilitation ANC	20	4	0
Frais divers	11	8	10
<b>Total</b>	<b>198</b>	<b>120</b>	<b>153</b>

Le budget SPANC est géré en régie pour toutes les communes membres de l'Agglomération d'Agen.

Recettes de fonctionnement en K€	BP 2017	CA 2017	BP 2018
Résultats antérieurs	266	266	332
Redevances	114	130	115
Enquêtes ventes	4	10	6
Aide réhabilitation ANC	20	8	0
Subvention Agence de l'eau	40	38	40
<b>Total</b>	<b>444</b>	<b>452</b>	<b>493</b>
<b>recettes - dépenses</b>	<b>246</b>	<b>332</b>	<b>340</b>

La mission principale assurée dans le cadre de ce budget est le contrôle de la conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

En 2018, comme en 2017, les recettes prévisionnelles sont supérieures aux dépenses prévisionnelles.

**11 - BUDGET ANNEXE « PRESTATIONS DE VOIRIE »**

Le CGCT impose aux EPCI qui effectuent des prestations pour le compte des communes membres sur des compétences communales la création d'un budget annexe de type M4.

L'Agglomération intervient pour le compte des communes qui le souhaitent sur l'entretien des voiries communales au travers de conventions de prestation de services.

Les dépenses sont imputées au budget principal (personnel, matériel, fournitures) et refacturées au budget annexe « prestations de voirie » au travers d'un mouvement inter budget. La recette versée par les communes pour ces prestations est comptabilisée sur le budget annexe.

Ce budget comporte donc une recette et une dépense de fonctionnement d'un montant équivalent soit 190K€ pour 2018.

La Commission des Finances informée en date du 27 mars 2018,

Le Bureau communautaire consulté en date des 22 mars et 5 avril 2018.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,**  
après en avoir délibéré à l'unanimité  
**DECIDE**

**1°/ DE DECIDER** la création d'un budget annexe pour la construction de l'incubateur pépinière d'entreprises (B14). La nomenclature M14 s'appliquera et ce budget sera soumis à TVA.

**2°/ D'APPROUVER** l'équilibre général des Budgets Primitifs 2018 des budgets suivants :

- Budget principal (B01)
- Budgets des zones d'activités économiques (B03)
- Budget DSP Eau (B04)
- Budget Régie Eau (B05)
- Budget DSP Assainissement (B06)
- Budget Régie Assainissement (B07)
- Budget Assainissement Non Collectif (SPANC – B08)
- Budget transport urbains (B09)
- Budget prestations de voiries (B10)
- Budget Technopole Agen Garonne (B11)
- Budget Zone Mestre Marty 2 (B13)
- Budget Pépinière d'entreprises (B14)

**3°/ DE FIXER**, pour 2018, les taux suivants :

- CFE : 28,80%
- Taxe d'habitation : 9,70%
- Taxe sur le foncier non bâti : 4,12%
- TEOM : taux unique de 11% sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération

Il est à noter que les taux de TASCOM et Versement Transport pour 2018 ont été arrêtés par des délibérations spécifiques :

- TASCOM : délibération du 11 juin 2015 (coefficient multiplicateur fixé à 1,05)
- Versement transport : délibération du 6 octobre 2016 (taux maintenu à 0,75%)

**4°/ D'ADOPTER, à l'unanimité** la motion suivante :

*« Les Conseillers Communautaires de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale « Agglomération d'Agen » ont pris connaissance de la position de l'Association des Maires de France (AMF), de l'Assemblée des Départements de France (ADF) et des Régions de France pour alerter le Gouvernement sur la **nécessité de réadapter la procédure de contractualisation budgétaire** entre l'Etat, les collectivités locales et leurs groupements.*

*L'Agglomération d'Agen étant concernée par cette procédure de contractualisation, émet le vœu que les propositions contenues dans ce document d'alerte joint puissent être retenues afin de permettre à l'Agglomération d'Agen, dans le respect de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et des ratios prudentiels d'épargne brute et d'endettement, de poursuivre de manière raisonnable les investissements conditionnant l'aménagement du bassin de vie agenais. »*

Le Président  
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 17 / 04 / 2018

Télétransmission le 17 / 04 / 2018

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**  
**Pour extrait conforme,**  
**Le Président**

**Jean DIONIS du SEJOUR**

